131-INSP

Proces-verbal de visite

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120360807

Propriétaire:	**Installateur:**	**Donneur de comm.:**
[redacted] Rue de l'île 14 5537 ANHEE	/	P.W.B. Rue Haute Vaulx 12 4960 MALMEDY

Date de l'examen : 22/04/2026

Date du mesurage : 26/04/2026

ID de l'installation : 2012084554

Lieu du contrôle:
Rue de l'île 14
5537 ANHEE

I. Description générale et caractéristiques

Type d'installation:	Unité d'habitation	Connexion au numéro EAN:	/
Type de câble d'alimentation:	EXVB	Connexion en courant nominal (A):	20 A
Section du câble d'alimentation:	10 mm²	Différentiel (type):	A
Tension nominale:	3N400 VAC	Différentiel (ΔI):	300 mA
Nombre de tableaux:	1	Différentiel (Nombre de pôles):	4
Nombre de circuits (borniers, réserve incluse):	18	Différentiel In (A):	40 A
Année d'installation / d'extension:	Avant et après le 1/10/1981 (mais avant le 1/6/	Type de réseau:	TT
Type d'électrode de terre:	Piquet de mise à la terre	Référence des schémas (No ou date):	Pas de schéma
Type d'interrupteur général:	Interrupteur différentiel		
Description de l'installation:	Voir page suivante		

II. Contrôles accomplis

Contrôle de conformité avant la mise en service: AR 8/9/2019 Livre 1, Chap.6.4

L'enquête porte sur les dispositions légales en vigueur concernant le contrôle de conformité d'une installation électrique domestique basse tension et/ou très basse tension avant sa mise en service.

Voir les contrôles effectués en annexe.

III. Constatation pendant l'examen

Voir les infractions, remarques et notes en annexe

IV. Mesurages

Résistance de diffusion de terre(Re)	47,80	Ohm
Résistance d'isolation (Ri)	2,39	Mohm

V. Conclusion

C L'installation électrique n'est pas conforme aux exigeances du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Schémas estampillés, signés et ajoutés à cette inspection:	Non
Le différentiel général a été scellé:	Non

VI. Notifications

"Les résultats de ce rapport d'inspection et/ou d'examen portent exclusivement sur le ou les objets ou lots inspectés.
2. Le rapport ne peut être reproduit autrement que dans son intégralité sans le consentement du client et de l'autorité de contrôle BTI asbl.
3. Conseils pour le propriétaire/gestionnaire/locataire :
-3.1 Le rapport d'enquête doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.
-3.2 Le dossier doit mentionner toute modification apportée à l'installation électrique.
-3.3 En cas d'accident de personnes, directement ou indirectement dû à la présence d'électricité, le Département fédéral de l'énergie doit être immédiatement informé."

L'AGENT CONTROLEUR
Arnaud Cornet

131-INSP

Proces-verbal de visite

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120360807

Description de l'installation

Installation après compteur N°50016102

Contrôles effectués

Conformité entre des dispositifs à courant différentiel et la valeur de résistance de dispersion de l'électrode de terre	OK ☐	NOK ☑
Conformité entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits de courant respectifs qui les protègent	OK ☑	NOK ☐
Conformité entre la mise en place de l'installation électrique et des schémas unifilaires et aux plans de situation	OK ☐	NOK ☑
Contrôle des équipements fixes ou stationnaires (sélection correcte, installation et montage sur site)	OK ☑	NOK ☐
Vérification de la continuité des connexions équipotentielles (principales et auxiliaires) et des conducteurs de protection des prises de courant et des appareils fixes, fixes ou mobiles à position fixe de classe I	OK ☐	NOK ☑

Conclusions

Infractions:

Infractions schéma's:
- 1.1 : L'installation électrique doit faire l'objet d'un plan unifilaire.
- 1.2 : L'installation électrique doit faire l'objet d'un plan de situation.

Infractions terre:
- 2.1 : La résistance de dispersion de la prise de terre doit être moins que 30O.

Infractions tableau:
- 4.1 : La section du câblage interne n'est pas suffisant.

Infractions liaison équipotentielle:
- 6.5 : Le liaison équipotentielle principale manque.

Infractions conducteurs et cables électriques:
- 7.6 : Les protection mécanique des câbles de la type VOB ne suffit pas.

Infractions d'appareils et machines électriques:
- 8.24 : Les prises de courant utilisées ou installées ne sont pas équipées d'une sécurité enfant.

Informations complémentaires sur les infractions:

- d'autres infractions peuvent voir le jour après la mise à disposition des plans
-risque de contact directe avec les barettes de pontages

Remarques:

Notes: